




# Le calendrier des jours fériés en 2020

Publié le 29 avril 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

C'est l'article L 3133-1 du code du travail qui fixe la liste des fêtes légales considérées comme des jours fériés. Rappel avec *Service-public.fr* des jours fériés prévus en 2020 et des principales règles qui s'appliquent pour les salariés.

 **Rappel** : Les jours fériés peuvent être chômés ou travaillés et rémunérés à des conditions qui varient selon les jours concernés (1<sup>er</sup> mai ou autre). Dans certains cas, les jours fériés permettent également de bénéficier d'un pont.

## 1er mai

Le 1<sup>er</sup> mai est le seul jour obligatoirement chômé pour tous les salariés, le travail n'étant prévu ce jour-là que dans certains établissements et services (hôpitaux, transports publics...) où le travail ne peut pas être interrompu en raison de la nature de leur activité.

## Autres jours fériés

D'autres jours fériés peuvent exister dans une région, une localité ou dans certains secteurs d'activité. C'est le cas, par exemple, de l'Alsace et de la Moselle qui bénéficient également du Vendredi Saint et du 26 décembre.

## Ponts

L'employeur peut également accorder un pont aux salariés en particulier entre un ou deux jours de repos hebdomadaire et un jour férié. Les heures perdues du fait du pont peuvent être récupérées, les salariés étant amenés à effectuer un autre jour les heures de travail perdues.

## Textes de référence

- Code du travail - Article L 3133-1 [🔗 \(https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000033008129&cidTexte=LEGITEXT000006072050\)](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000033008129&cidTexte=LEGITEXT000006072050)

## Et aussi

- Jours fériés et ponts dans le secteur privé (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2405>)
- Jours fériés dans la fonction publique (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24496>)